

Conditions générales de vente

Article 1 : Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toute vente de prestation réalisée par JobUP SA. JobUP SA est en droit de modifier en tout temps les présentes conditions générales. Il appartient au client de vérifier régulièrement les conditions générales en vigueur.

Article 2 : Commande

Toute commande implique l'adhésion aux présentes conditions générales de vente.

Les prestations feront l'objet d'un bon de commande adressé par JobUP SA ou éventuellement d'un contrat écrit sur lequel sera mentionnée précisément la prestation devant être réalisée. JobUP SA se réserve le droit de refuser toute commande ne correspondant pas à son champ de compétences et qui ne pourrait être exécutée dans le cadre des exigences du client.

JobUP SA se réserve le droit de refuser toute annonce contraire à ses intérêts ou contraire aux bonnes mœurs. Il est notamment d'usage que chaque annonce ne comporte pas plus d'un descriptif de poste à la fois. *L'abonné s'engage à s'assurer que le collaborateur identifié grâce aux services de JobUP SA retire son CV de la base de données de JobUP SA dès son engagement.*

Article 3 : Conditions de paiement

Article 3-1 : Prix

La facturation s'effectue sur la base des tarifs en vigueur au jour de la commande ou des prix mentionnés dans le contrat. Les prix s'entendent hors TVA. Les tarifs en vigueur sont ceux publiés sur le site www.jobup.ch ou sur les documents commerciaux JobUP SA.

JobUP SA se réserve le droit de modifier ses tarifs. Les augmentations ou baisses de prix ne sont pas applicables aux prestations en cours.

L'exécution d'une prestation à un prix convenu ne contraint pas JobUP SA à exécuter une prestation ultérieure dans les mêmes conditions.

Article 3-2 : Délai et modalités de règlement

Toutes les factures sont payables à 30 jours, selon la date de facturation, par virement bancaire. En cas de retard de paiement, dès le 2ème rappel, un intérêt annuel de 5% sera facturé sur le montant total de la facture.

Article 4 : Responsabilité

JobUP SA s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour assurer la meilleure qualité de service possible. Cependant, JobUP SA ne peut être tenu responsable des dysfonctionnements intervenant sur les réseaux Internet et électriques. De même, JobUP SA ne saurait être tenu responsable de la qualité des candidatures (réponses aux annonces, CVs).

L'abonné s'engage à utiliser les services de JobUP SA en respectant les dispositions légales relatives notamment à la sphère privée, à la protection des données de l'individu concerné et la loi fédérale sur le service de l'emploi (LSE).

JobUP SA décline toute responsabilité quant à l'utilisation par ses clients des critères de sélection, par exemple ceux portant sur la détention de permis de travail des candidats, et ne saurait à cet égard être mis en cause pour quelque discrimination que ce soit. L'entreprise abonnée est responsable de la gestion de son mot de passe personnel et de son utilisation pour l'accès à son compte sur le site www.jobup.ch. Ainsi, quand un employé connaissant le mot de passe quitte l'entreprise ou en cas de soupçon d'utilisation frauduleuse, JobUP SA conseille vivement à l'entreprise abonnée de modifier le mot de passe. JobUP SA décline toute responsabilité en cas d'utilisation abusive, frauduleuse ou contraire au droit suisse en vigueur des données au moyen de l'accès JobUP SA fourni à l'entreprise abonnée.

Si la responsabilité de JobUP SA devait être admise pour mauvaise exécution de sa prestation, le client ne pourrait prétendre à d'autres dommages et intérêts que le remboursement d'une partie des règlements effectués. Le montant du remboursement sera calculé après déduction des frais fixes de mises en oeuvre et de la période d'abonnement déjà écoulée.

Le client sous contrat avec JobUP SA pour un abonnement "entreprise", certifie que les annonces passées sur le site www.jobup.ch concerneront exclusivement des postes à pourvoir pour lesquels les futurs collaborateurs seront employés par la société qui diffuse ces annonces.

Toute société ayant une autorisation de placement de personnel se doit de souscrire un abonnement « agence » avec JobUP SA (formule d'annonces avec slots et accès limité à la base de CV). En cas d'obtention de cette autorisation en cours de contrat, JobUP SA se réserve le droit de modifier les conditions d'abonnement.

La revente des informations et des services proposés par JobUP SA est formellement interdite. De même, aucune prestation et aucun renseignement fournis par l'intermédiaire de JobUP SA ne peut être transmis à un tiers, ceci incluant la base de données de CV. Seul l'abonné peut exploiter son forfait, quel qu'il soit. Pour les groupes de sociétés, représentant chacune des employeurs différents, les agences de placement et les cabinets de recrutement ayant plusieurs succursales, chaque société ou succursale doit avoir son propre compte (un compte ne pouvant être partagé par plusieurs succursales). Toute offre d'emploi publiée par le client doit correspondre à un poste réel à pourvoir au sein de la société, ou, pour des clients cabinets de recrutement, un mandat en cours qui leur a été confié.

L'entreprise abonnée au service de CVs de JobUP SA, s'engage, dans un délai de 2 semaines, à obtenir l'autorisation écrite du candidat identifié par ce service, pour pouvoir stocker le dossier dudit candidat en dehors de la base de données de JobUP SA et l'utiliser ultérieurement. Passé ce délai, si l'entreprise n'a pas obtenu l'accord écrit du candidat pour stocker le dossier, elle s'engage à le détruire définitivement.

Article 5 : Renouvellement de contrat

Pour les contrats renouvelables tacitement, ceux-ci sont reconduits aux mêmes conditions. Si l'abonné ne souhaite pas renouveler l'abonnement, il est tenu d'informer JobUP SA par courrier (fax, email), avant la date d'échéance du contrat, en respectant un préavis d'un mois.

Si les tarifs ou la durée du contrat devaient changer, JobUP SA s'engage à soumettre une nouvelle offre à l'abonné.

Article 6 : Résiliation et force majeure

Est un cas de force majeure : tout événement extérieur, imprévisible et indépendant de la volonté de JobUP SA et faisant obstacle à l'accomplissement normal de ses prestations. Dans l'hypothèse d'un cas de force majeure habituellement reconnu comme tel par la jurisprudence, les obligations liées à la commande en cours seront suspendues pendant toute la durée de l'événement. Si le cas de force majeure avait une durée supérieure à 30 jours consécutifs, la commande en cours serait résiliée, huit jours après l'envoi d'une lettre recommandée.

De plus, JobUP SA se réserve le droit de résilier tout contrat à tout moment, sans donner de motif. Dans ce cas, JobUP SA s'engage à rembourser son client prorata-temporis.

Article 7 : Loi applicable et juridiction

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit suisse, quel que soit le pays du client. Toute contestation relative à l'interprétation de nos commandes ou relative à l'exécution de nos prestations sera, faute d'accord à l'amiable, tranchée définitivement par les tribunaux compétents du canton de Genève.